



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**  
**RESEAU DES CONTRIBUTEURS EN CIRCUIT-COURT**  
**DE L'EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE LATITUDE NORD GIRONDE**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est passé conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

**SOMMAIRE :**

|   |      |
|---|------|
| <b>Axe I/ CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET</b> .....      | p. 1 |
| <b>Axe II/. OBJECTIFS ET ATTENDUS</b> .....                 | p.2  |
| <b>Axe III/ LE REpondant</b> .....                          | p.3  |
| <b>Axe IV/ LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b> ..... | p.3  |
| <b>Axe V/ MODALITES DE REPONSE</b> .....                    | p.4  |
| <b>Axe VI/ MODALITES D'ORGANISATION</b> .....               | p.5  |
| <b>Axe VII/ INDICATEURS D'EVALUATION DES REPONSES</b> ..... | p.5  |
| <b>Axe VIII/ RESULTAT DE LA CONSULTATION</b> .....          | p.5  |

**Axe I/ CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Latitude Nord Gironde coordonne les opérations de création d'une Epicerie Sociale et Solidaire.

L'Epicerie Sociale et Solidaire (E2S) Latitude Nord Gironde est conçue comme un service d'accompagnement de proximité, un lieu ressources, prenant appui sur la thématique de l'alimentation. Elle a pour ambition de permettre l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité, de sensibiliser au 0 gaspi et d'aider les personnes rencontrant des difficultés pour assurer leurs besoins alimentaires à trouver des solutions durables adaptées à leur situation.

Ce service s'articulera autour de deux pôles complémentaires :

- **une surface de mise à disposition tarifée de produits alimentaires**, comprenant notamment un « Point relais circuits-courts » et des étales spécifiques pour les produits de première nécessité (dont produits d'hygiène et de vêture)
- **et un espace d'activités solidaires autour de la thématique de l'alimentation**, proposant des ateliers très diversifiés permettant aux adhérents de partager autrement les questions liées notamment au mieux-manger, et à la gestion budgétaire, mais aussi de rompre l'isolement de certains habitants et de renforcer le lien social.

**Ce projet d'Epicerie Sociale et Solidaire s'inscrit dans une politique volontariste de développement des solidarités envers :**

- **les habitants des 12 communes du territoire Latitude Nord Gironde,**

L'épicerie a vocation à accueillir deux catégories d'utilisateurs :

- des « adhérents bénéficiaires » qui pourront, après examen de leur situation, se voir accorder une aide individuelle automatique, délivrée par le CIAS, pour prendre en charge jusqu'à 80% du coût de leur achat de denrées alimentaires, et ce pendant une durée limitée. Cette aide est renouvelable en fonction des difficultés rencontrées et du plan d'aide défini conjointement lors de l'adhésion. Elle est associée à un parcours d'accompagnement via les activités solidaires proposées sur le site.

-et des « adhérents solidaires » invités à s'impliquer dans les activités solidaires déployées sur le site et pouvant contribuer, par l'achat de denrées alimentaires en circuits-courts au prix du marché, au soutien du projet.

**- et les producteurs, exploitants ou artisans locaux.**

Ces professionnels pourront conventionner avec l'Épicerie et intégrer son réseau de contributeurs en circuits courts. Cette adhésion au réseau leur permet de participer à une action locale d'intérêt général tout en bénéficiant d'un cadre pouvant soutenir leur développement économique.

La création de l'E2S Latitude Nord Gironde répond à un besoin identifié et évalué suite à différentes auditions, groupes de travail et concertations conduits par la collectivité depuis 2014.

Les grandes caractéristiques du site et son implantation

L'E2S est implantée au 49 avenue du Général de Gaulle, sur la commune de Saint-Yzan-de-Soudiac (33920).

Elle est installée sur un site réunissant 2 autres bâtiments : les locaux du Centre Intercommunal d'Action Sociale et des locaux accueillant une école de musique. Ces trois entités sont amenées à collaborer dans une logique de parcours d'accompagnement global des « adhérents bénéficiaires » de l'épicerie.



Créneaux d'ouverture de l'Épicerie : **Ouverture au public programmée pour mi-septembre 2023.** Etablissement accessible au public 4 jours par semaine pour la mise en place d'ateliers solidaires autour de l'alimentation, dont 3 demi-journées sont consacrées à l'activité de mise à disposition tarifée de produits.

Surface totale de l'équipement : 170 m<sup>2</sup> (dont bureau d'accueil :15m<sup>2</sup>, local de distribution : 80m<sup>2</sup>, cuisine/salle de réunion/salle d'activités : 30m<sup>2</sup>, local de stockage : 30m<sup>2</sup>) avec chambres froides positives et négatives.

Environnement extérieur : parking ouvert de plus de 10 places avec emplacement PMR + desserte de déchargement

Année de construction du bâtiment : 2021

Volume prévisionnel de produits proposés à l'épicerie : jusqu'à 80 tonnes de produits/an

Nombre prévisionnel d'« adhérents bénéficiaires » au jour d'ouverture : 70 personnes

Types de produits envisagés (liste non exhaustive) : biscottes/biscuits, boissons, cafés/thés/infusions, charcuteries, chocolats/confiseries, condiments, confitures/miel, crème/entremets, Fruits, Laits, Légumes, Matières grasses, Œufs, Pain/Pâtisserie/Viennoiseries, Pâtes/semoule/riz/blé, Petits déjeuners/céréales, Plats cuisinés, Poissons, Pommes de terre/Farines, Potages/Bouillons, Produits laitiers, Produits alimentaires pour bébés, sucre, viandes, linge de maison et articles de premières nécessités (couettes, draps, serviettes...)  
...à l'exclusion de toute boisson alcoolisée (vin, bière ...).

## **Axe II/. OBJECTIFS ET ATTENDUS**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à créer un réseau de contributeurs, fournisseurs réguliers de l'Épicerie Sociale et Solidaire Latitude Nord Gironde.

Ce réseau peut contribuer au fonctionnement de l'Épicerie selon deux modalités principales :

**• Modalité 1/ La mise à disposition de marchandises**

Les contributeurs mettent à la disposition de l'Épicerie des produits alimentaires à destination de ses adhérents. Cette mise à disposition peut s'effectuer selon plusieurs modalités :

- **un système d'achat** reposant sur une convention annuelle à prix négociés en fonction des volumes prévisionnels d'achat,

*La convention est conclue avec le CIAS Latitude Nord Gironde pour une année complète renouvelable. Hors situations exceptionnelles, le prix est négocié à chaque échéance annuelle selon les volumes de commande convenus. Le CIAS et le répondant retenu précise notamment dans cette convention la nature des produits concernés, les critères qualité et la périodicité de leur mise à disposition, ainsi que les modalités de facturation et de retrait des marchandises.*

- **un système de dépôt-vente** pour les produits non périssables ou à date longue, ainsi que les produits d'hygiène et de vêture,

*Le CIAS et le répondant conviennent des conditions de conservation des produits déposés et de la durée de ce dépôt sur le site de l'épicerie, ainsi que des modalités de facturation des marchandises vendues. Ces éléments sont intégrés dans une convention annuelle de partenariat, renouvelable.*

- **un système de dons de produits** pouvant notamment permettre de proposer des produits locaux non usuels ou d'expérimenter des produits de consommation alternative

**Les répondants peuvent cumuler les 3 systèmes de contribution exposés ci-dessus ou proposer tout autre fonctionnement permettant de contribuer au projet d'Épicerie Sociale et Solidaire.**

• **Modalité 2/ La participation à des activités solidaires**

Les répondants retenus pourront participer aux activités solidaires proposées sur le site et mettre en valeur leur production. Ces actions sont ponctuelles et planifiées. Leur organisation logistique est assurée par le CIAS.

Il pourra s'agir, entre autres propositions pouvant être exprimées par le répondant :

- de séquences de dégustation ou de présentation de produits aux adhérents
- d'interventions lors d'ateliers cuisine visant à partager des trucs et astuces sur l'utilisation des produits proposés à l'épicerie
- de temps de présentation de l'exploitation voire de visites de découverte en petits groupes de l'exploitation
- d'entretiens-conseils avec des adhérents sur le métier exercé et les conditions de qualification ou de formation pour y parvenir.

## **Axe III/ LE REpondant**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse :

- à toute personne morale de droit privé, à toute personne physique ayant le statut d'auto-entrepreneur, tout collectif, tout artisan ou tout producteur représentant un établissement, une ferme ou une exploitation agricole, viticole, légumière, fruitière, laitière, horticole, de plantes aromatiques ou d'élevage
- domicilié.e sur le territoire des 12 communes Latitude Nord Gironde ou de la Haute Gironde.

**L'Épicerie doit être le seul intermédiaire entre le producteur et l'adhérent-consommateur de l'épicerie.**

Pour rappel :

- Les 12 communes de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde : Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint Mariens, Saint Savin, Saint-Viven-de-Blaye, Saint-Yzan-de-Soudiac
- Les 4 intercommunalités de Haute Gironde : Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, Communauté de Communes de l'Estuaire, Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, Communauté de Communes de Blaye.

## **Axe IV/ LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Le CIAS et le répondant retenu s'engagent réciproquement au travers d'une convention d'approvisionnement et d'adhésion à l'Épicerie sociale et solidaire, d'une durée d'un an renouvelable.

### **Les engagements du CIAS**

Les répondants retenus dans le cadre de cet AMI :

- bénéficieront d'un nouveau site de distribution de leurs produits avec une convention garantissant l'engagement financier du CIAS a minima sur une année ;

- seront prioritairement informés des évolutions du projet notamment dans le cadre de ses développements en lien avec les orientations stratégiques de la Démarche Alimentaire déployée sur le territoire et de la prochaine Analyse des Besoins Sociaux (activités de maraichage solidaire, distribution en établissements scolaires ou en structures gérées par le CIAS...);

- bénéficieront du plan de communication attaché au projet (articles de presse locale et nationale, panneau web des contributeurs, apposition des logos sur les principaux supports promotionnels du projet...) et verront ainsi valoriser leur intégration au réseau des contributeurs de l'Épicerie sociale et solidaire ;

- pourront, en fonction des modalités de partenariat convenues et du respect des critères imposés par la loi, obtenir un reçu fiscal pour les contributions apportées ou le cas échéant, un certificat administratif justifiant de cette collaboration ;

- seront invités au Temps de bilan annuel organisé en remerciements des bénévoles, acteurs professionnels et partenaires co-financeurs contribuant au projet.

### Les engagements du répondant

Le répondant retenu dans le cadre de cet AMI s'engage à :

- respecter les engagements de fourniture de marchandises qu'il aura pris par convention, sauf cas de force majeure ;

- à mettre tout en œuvre pour assurer une première mise à disposition de produits dès la semaine du 18 septembre 2023 ;

- mettre à disposition de l'épicerie des produits de qualité, dans des conditions respectant les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire ;

- informer le CIAS des modalités spécifiques de conservation ou de mise en étale des marchandises transmises.

## **Axe V/ MODALITES DE REPONSE**

Pour intégrer ce réseau de contributeurs, les répondants sont invités à respecter deux étapes matérialisant leur acte de candidature :

### **• Un rendez-vous de visite du site de l'Épicerie**

Les visites sont organisées du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h, dans le cadre d'un rendez-vous de 30 minutes, pris en contactant le 05.57.58.67.16 ou en écrivant à [secretariat.cias@latitude-nord-gironde.fr](mailto:secretariat.cias@latitude-nord-gironde.fr) .

Ces visites ont pour objectif de présenter les espaces composants l'Épicerie, son environnement extérieur, ses installations techniques et ses équipements. Au cours de cette visite, les répondants pourront poser toutes les questions techniques utiles à la formalisation de leur dossier de candidature. Les réponses orales, exprimées dans le cadre de ces rendez-vous de visite et ne figurant pas dans le contenu du présent AMI, seront consignées dans un cahier de visite consultable par tout autre visiteur sur simple demande.

Elles sont organisées avant le dépôt du dossier de candidature.

### **• La transmission d'un dossier de candidature prenant la forme du modèle de lettre d'intention annexé au présent AMI**

La lettre d'intention doit permettre au répondant d'exposer, de manière synthétique :

- la manière dont il perçoit ce partenariat et sa participation à ce projet d'Épicerie Sociale et Solidaire, la place qu'il souhaite prendre dans ce réseau de contributeurs et les articulations qu'il entend éventuellement construire avec les autres membres du réseau

- un descriptif précisant la nature et le volume de produits qu'il propose de mettre à disposition, en incluant, en fonction des modalités d'approvisionnement retenues et à titre indicatif, une fourchette de prix appliqué sur les produits concernés

La lettre d'intention, accompagnée des pièces justificatives associées, est à renvoyer de préférence à l'adresse suivante : [epicerie@latitude-nord-gironde.fr](mailto:epicerie@latitude-nord-gironde.fr)

**au plus tard le vendredi 16 juin 2023 à minuit.**

Le dossier pourra également être adressé par voie postale ou déposé en main propre contre remise d'un accusé de réception, avant la même date limite de transmission, à :

Monsieur le Président du CIAS LATITUDE NORD GIRONDE  
49, avenue du Général de Gaulle/ 33920 Saint-Yzan-de-Soudiac  
avec la mention : « AMI E2S »

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en compte. **Tout dossier transmis sans visite préalable du site ne pourra également être accepté.**

## **Axe VI/ MODALITES D'ORGANISATION**

- **Calendrier**

- Date d'ouverture de l'AMI : 30 mai 2023
- Échéance pour le dépôt de la lettre d'intention : 16 juin 2023 à minuit
- Résultat de la sélection : Dernière quinzaine du mois de juin 2023
- Première mise à disposition de produits : à compter du 18 septembre 2023

Le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt est disponible gratuitement sur le site internet de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde [[CDC - Bienvenue sur notre site internet \(latitude-nord-gironde.fr\)](http://CDC - Bienvenue sur notre site internet (latitude-nord-gironde.fr))] et au CIAS (49 avenue du Général de Gaulle à Saint-Yzan-de-Soudiac).

## **Axe VII/ INDICATEURS D'EVALUATION DES REPONSES**

L'instruction et la sélection des projets seront réalisées par un **Comité Technique de Préfiguration** piloté par le Vice-Président du CIAS et composé d'un élu de l'une des 12 communes du territoire Latitude Nord Gironde, de deux bénévoles mobilisés sur le projet et de la Direction du CIAS.

L'adhésion au réseau de contributeurs sera prononcée en tenant compte des éléments de la lettre d'intention transmise et notamment :

- du respect des dispositions des axes III et V du présent AMI
- de la vision du répondant sur son niveau d'implication dans le projet (*notamment rubrique R2 de la lettre d'intention*)
- de la nature des produits proposés et de leur adéquation avec les capacités de stockage/conservation des denrées à l'épicerie ainsi que les prévisions de volume et de besoins des adhérents.

Une attention particulière sera portée aux répondants ayant rencontré des difficultés liées à la période de crise sanitaire ; difficultés ayant impacté la viabilité de leur exploitation ou de leur établissement. Cette situation pourra être justifiée par tous moyens (ex : attestation d'octroi de PGE...).

## **Axe VIII/ RESULTAT DE LA CONSULTATION**

Une notification des résultats sera adressée à chaque candidat, sous la forme d'un courrier de réponse favorable ou défavorable, sur la dernière quinzaine du mois de juin 2023. et seront invités à conclure la convention d'adhésion.

Les répondants retenus seront invités à conclure la convention d'approvisionnement et d'adhésion à l'Épicerie. Ils pourront être conviés à un entretien avec les membres du Comité Technique de Préfiguration pour préciser, si nécessaire, les modalités de la collaboration.

Les conventions devront être signées entre le 28 juin et le 19 septembre 2023.